

## Crise énergétique – Projection surcoût financier

Date : 28/09/2022

### Contexte

---

La forte augmentation du prix de l'énergie est devenue insoutenable pour les entreprises à profit social (non-marchandes). Aujourd'hui, la continuité et la viabilité des services des hôpitaux, des écoles, des maisons de repos non marchandes, des services d'hébergement de personnes handicapées, des maisons d'accueil pour sans-abris, etc. sont mises en danger. Cette situation nécessite une réaction forte et rapide de la part des pouvoirs publics. BRUXEO a déjà communiqué sur les impacts de cette crise énergétique et les propositions de mesures pour soutenir le secteur (cf. N2022-090). La présente note identifie le surcoût engendré par cette flambée du prix de l'énergie pour les entreprises à profit social bruxelloises.

### Estimation surcoût financier

---

BRUXEO est un opérateur du Pack Energie soutenu par Bruxelles Environnement. Dans ce cadre, BRUXEO accompagne et conseille les ASBL bruxelloises sur des questions d'utilisation rationnelle de l'énergie, de performance énergétique des bâtiments et de production d'énergie renouvelable. Via son service « énergie », BRUXEO dispose également des consommations énergétiques de 200 ASBL bruxelloises actives dans les différents secteurs d'activités et de taille diverse.

L'estimation ci-dessous utilise les données de consommation des 200 ASBL suivies par BRUXEO ainsi que les données de Brugel (Régulateur bruxellois pour l'énergie) pour le prix de l'énergie en août 2021 et en août 2022.

Nous avons utilisé les données « médiane » car la moyenne est tirée vers le haut par quelques grosses structures. La médiane de notre échantillon correspond à une structure de 25 ETP avec une consommation d'électricité de 28.181 kWh/an et une consommation de gaz de 137.900 kWh/an. Sur cette base et compte tenu des prix annoncés par Brugel en août 2021 et en août 2022 auquel nous avons ajouté la TVA (dont la TVA réduite à 6% sur le gaz en août 2022), nous calculons un surcoût médian annuel par structure de 25.040 €/an.

Ce montant peut ensuite être multiplié par le nombre d'ASBL pour identifier le budget nécessaire pour soutenir le secteur non marchand :

- Selon l'ONSS, on identifie 5.500 entreprises à profit social sur le territoire de Bruxelles :  
 $5.500 * 25.040 \text{ €} = \mathbf{137.720.416 \text{ €}}$
- Selon l'ANM 2021-2024, on identifie environ 900 entreprises à profit social liées aux compétences COCOF et COCOM (à vérifier par administrations) :  $900 * 25.040 \text{ €} = \mathbf{22.536.068 \text{ €}}$
- L'ensemble des ASBL COCOF, COCOM, RBC et VGC est estimé à 1200 :  
 $1.200 * 25.040 \text{ €} = \mathbf{30.048.091 \text{ €}}$

Il est fort probable que les prix resteront encore élevés en fin 2022 et 2023 tandis qu'on sait déjà que l'augmentation des prix a débuté avant août 2021. Il est donc urgent d'apporter une première aide importante aux entreprises à profit social afin de leur permettre de garantir la continuité de leurs services à la population et de maintenir l'emploi.

Projection BRUXEO - Surcoût Prix Energie			
	Quantification	Unité	
Nombre d'entreprises à profit social implantées en Région bruxelloise (ONSS)	5500	données ONSS	
Estimation nombre d'entreprises à profit social bruxelloises COCOF + COCOM	900		
Estimation nombre d'entreprises à profit social bruxelloises COCOF, COCOM, RBC et VGC	1200		
<b>Nombre structures Pack Energie avec données de consommation</b>	<b>201</b>		
Moyenne ETP Structures Pack Energie	175		
Mediane ETP structures Pack Energie	25		
<b>Coût TVAC électricité août 2022 (TVA à 21%)</b>	<b>0,585 €/kWh</b>		<b>source</b>
<b>Coût TVAC gaz août 2022 (TVA à 6%)</b>	<b>0,176 €/kWh</b>		<b>Brugel :</b>
Coût TVAC électricité janvier 2021 (TVA à 21%)	0,213 €/kWh		<a href="https://app.powerbi.com/view?r=eyJrJjoiMjBkYjY0">https://app.powerbi.com/view?r=eyJrJjoiMjBkYjY0</a>
Coût TVAC gaz janvier 2021 (TVA à 21%)	0,045 €/kWh		
<b>Coût TVAC électricité août 2021 (TVA à 21%)</b>	<b>0,246 €/kWh</b>		
<b>Coût TVAC gaz août 2021 (TVA à 21%)</b>	<b>0,064 €/kWh</b>		
Consommation moyenne elec (2017 à 2019 - avant covid)	117.097	kWh/an	
Consommation moyenne gaz (2017 à 2019 - avant covid)	309.037	kWh/an	
<b>Consommation médiane elec (2017 à 2019 - avant covid)</b>	<b>28.181</b>	<b>kWh/an</b>	
<b>Consommation médiane gaz (2017 à 2019 - avant covid)</b>	<b>137.900</b>	<b>kWh/an</b>	
Surcoût moyen annuel par structure	74.395	€/an	
<b>Surcoût médian annuel par structure</b>	<b>25.040</b>	<b>€/an</b>	
Surcoût annuel pour le secteur (sur base de la moyenne)		409.171.394	
Surcoût annuel pour le secteur (sur base de la médiane)		<b>137.720.416</b>	
Surcoût annuel pour les entreprises à profit social bruxelloises COCOF + COCOM (sur base de la moyenne)		66.955.319	
Surcoût annuel pour les entreprises à profit social bruxelloises COCOF + COCOM (sur base de la médiane)		<b>22.536.068</b>	
Surcoût annuel pour les entreprises à profit social bruxelloises COCOF, COCOM, RBC et VGC (sur base de la moyenne)		89.273.759	
Surcoût annuel pour les entreprises à profit social bruxelloises COCOF, COCOM, RBC et VGC (sur base de la médiane)		<b>30.048.091</b>	
<b>Budget nécessaire</b>	<b>Minimum</b>	<b>30 millions €</b>	
<b>Méthode de répartition ?</b>			
m <sup>2</sup> : idéal mais pas disponible			
ETP : favorable pour ambulatoire mais défavorable pour résidentiel			
type de contrat énergie : comment identifier les contrats fixes qui ne sont pas impactés par l'augmentation du prix de l'énergie ?			
statut juridique : uniquement ASBL			